

Milieu humide

Flore hydrophyte *



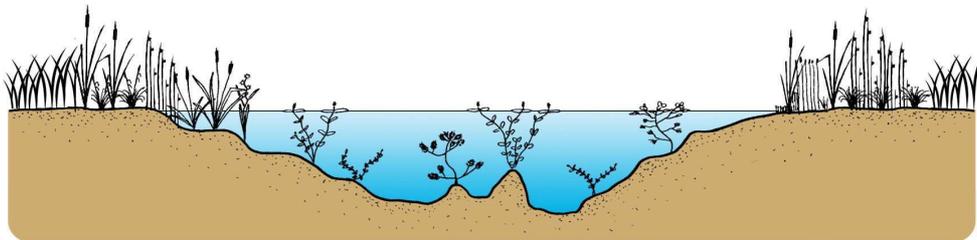
Cératophylle inerme - Ecosphère

Le passage de la LGV n'est pas sans conséquences pour les mares existantes dans le périmètre. En effet des mares sont supprimées, en partie ou entièrement, alors qu'elles accueillent certaines espèces de flore qui s'y sont développées.

Mesures de réduction et de compensation :

Les plantes hydrophytes ne sont pas enracinées profondément et se développent par reproduction végétative. Pour réduire et compenser l'impact environnemental sur ces stations végétales particulières, il est nécessaire de déplacer les espèces dans d'autres mares.

Afin de compenser les mares détruites par les travaux de la LGV, une ou plusieurs mares compensatoires auront été créées au préalable. Parmi ces mares de compensation, au moins une sera située à proximité immédiate de la mare impactée quand les conditions locales le permettent techniquement (alimentation en eau de la mare).



Profil type de la mare idéale – ONF

Certaines mares existantes autour de la mare impactée pourraient également accueillir ces espèces. Dans ce cas, des travaux de restauration des mares seront entrepris pour valoriser le potentiel d'accueil déjà présent autour de la LGV.

Enfin un transfert des individus impactés est prévu dans les mares de compensation immédiates.

Le déplacement de ces espèces dans les mares de compensation se fait par fragment de mai à juin, période de reproduction, de façon à améliorer la reprise. Une telle opération évitera la période estivale car durant cette saison, ces plantes sont moins vigoureuse et tendent à disparaître et seul la partie de la plante résistant au froid survit jusqu'au printemps suivant. Les plantes seront prélevées entières, déracinées pour faciliter la reprise. Ce « matériel » végétal sera divisé en autant de portions qu'il y aura de sites de transplantation.

Pour ne pas fragiliser les espèces hydrophytes pendant ces opérations de déplacement, chacune d'entre elles sera protégée de l'air en étant placée dans des bacs remplis d'eau provenant de la nouvelle mare.

Le transfert ne sera effectué qu'après une période de repos faisant suite aux interventions de création ou de restauration de mares. Ce temps est en effet nécessaire à une stabilisation du milieu pour éviter de réintroduire les individus dans un milieu trop perturbé.

*Flore hydrophyte : flore qui se développe dans l'eau ou à la surface de l'eau.